

Il y a eu une troisième taxe. On a institué le Régime de pensions du Canada. Personne ne s'y opposa; pourtant de par sa conception et son application, c'était vraiment d'une épargne obligatoire. C'est-à-dire que tous ceux qui ont un emploi doivent souscrire à ce régime d'épargnes obligatoires ou Régime de pensions du Canada. Il peut dans une certaine mesure profiter aux Canadiens lorsqu'ils atteignent un âge avancé. Je l'espère bien. Il représente, toutefois, un impôt sur le revenu quotidien du particulier.

Puis, il y a eu une autre taxe, une qui encore aujourd'hui soulève énormément de controverse. Je veux parler de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et de réparation. Elle entraîna de graves ennuis puisqu'elle toucha immédiatement toute l'industrie de la construction. Les coûts augmentèrent de 10 p. 100 pour les maisons, 10 p. 100 pour les usines, 10 p. 100 pour les garages et 10 p. 100 pour les écoles. C'était donc une hausse énorme. On nous informa que cette taxe serait probablement temporaire. Toutefois, plusieurs années plus tard, même après que nous eûmes démontré au gouvernement que dans l'immédiat la suppression d'une telle taxe créerait des emplois, stimulerait l'économie et relancerait l'industrie de la construction, le gouvernement se refuse obstinément à la supprimer. C'est encore un impôt qu'a proposé le gouvernement. Ces «étapes progressives» pesaient sur tous et absorbaient une partie du revenu de chacun. Tout impôt, qu'il soit de 1 p. 100, de 3 ou de 11 p. 100, diminue le salaire net du citoyen ordinaire.

Nous subissons encore un autre impôt terrible, insinuant, auquel s'oppose le citoyen ordinaire sans y pouvoir grand-chose, l'impôt redoutable que constitue l'inflation. Chaque semaine et presque chaque jour le chef de famille paie plus cher tout ce qu'il utilise. Cette augmentation peut être d'une fraction d'un pour cent, ou d'un; de deux ou de trois pour cent. Le coût de la vie est bien plus élevé aujourd'hui qu'il y a même trois ans. Tout cela, monsieur l'Orateur, constitue des impôts.

Nous voici devant le tome volumineux des modifications fiscales connues sous le nom de réforme fiscale. Monsieur l'Orateur, j'ai étudié de très près les répercussions de cette mesure. Elle déterminera si un particulier ou une famille peuvent conserver une entreprise ou si des particuliers trouveront des emplois dans l'avenir immédiat. Une fois cette mesure fiscale adoptée, elle déterminera si les gens pourront se permettre d'acheter une maison ou de transmettre leur succession d'une génération à la suivante. Saisissant la signification de cette mesure, je suis exaspéré d'entendre les ministériels nous dire l'un après l'autre: «Adoptons cette mesure, adoptons cette mesure». Monsieur l'Orateur, on accuse l'opposition de bloquer des projet de loi.

L'hon. M. Greene: Bien dit.

M. Danforth: On nous accuse d'obstruction systématique.

L'hon. M. Greene: Bien dit.

M. Danforth: En revoyant le seul compte rendu de la présente session, on s'aperçoit que chaque fois que deux ou trois députés de l'opposition ont parlé d'une mesure du gouvernement, les ministériels ont immédiatement

déclaré: «C'est de l'obstruction systématique; l'opposition nous empêche de faire adopter nos mesures».

L'hon. M. Greene: Vous êtes irresponsable.

M. Danforth: C'est le gouvernement qui l'est. Nous sommes 120 de ce côté-ci de la Chambre, et chacun d'entre nous représente un très grand nombre de citoyens. Tout député a le droit de donner l'opinion qu'il désire sur toute mesure que le gouvernement présente à la Chambre.

M. Boulanger: Qui en empêche le député?

• (3.50 p.m.)

M. Danforth: Cette attitude au sein du Parlement canadien m'irrite. Il fut un temps où les députés de ce côté-là de la Chambre s'intéressaient vraiment au bien-être des Canadiens. En raison de l'importance de la mesure, monsieur l'Orateur, nous devons l'étudier de façon approfondie et détaillée, car le citoyen ordinaire n'a pas le temps de la faire. Il est si occupé à gagner sa vie ou à se chercher un emploi qu'il n'a même pas le temps de lire les journaux ou de suivre les délibérations quotidiennes de cette auguste assemblée. C'est impossible. Il compte sur nous, ses représentants, pour mettre au point la meilleure réforme fiscale à l'intention des Canadiens.

Ce qui m'ennuie est la façon détournée dont le gouvernement a abordé la question ces derniers mois. Je ne crois absolument rien aux déclarations du ministre des Finances (M. Benson) ni à celles de son secrétaire parlementaire. Je les respecte personnellement. Je ne m'attaque pas à leur caractère, mais la façon dont ils s'acquittent de leurs fonctions à la Chambre éveille de nombreux soupçons.

Je me rappelle avoir siégé à la Chambre, pendant presque tout mon congé de Noël, à débattre une mesure par laquelle le gouvernement proposait de réduire de \$60,000 à \$20,000 le montant visé par les droits de succession. On avait présenté le bill tout juste avant Noël. Votre Honneur se rappelle sûrement que les députés d'en face nous avaient demandé de l'adopter gentiment. Ils nous ont dit que pour rentrer chez nous pour Noël, tout ce qu'il nous fallait faire c'était d'adopter la mesure, et nous étions libres! Combien nous aurions été heureux de rentrer chez nous pour Noël, sachant ce que des milliers de contribuables canadiens auraient eu à payer. Quel triste Noël pour des milliers de familles, si nous avions cédé à ce genre de menace. Nous avons fini par en venir à un compromis avec le gouvernement: il a réduit les \$60,000 à \$50,000 plutôt qu'à \$20,000 ce qu'il proposait au début. Nous avons fait de notre mieux. Nous sommes rentrés dans nos foyers la veille de Noël, convaincus d'avoir bien agi, avec promptitude et impartialité au nom du peuple canadien.

À la reprise de la session, le ministre des Finances a annoncé à la Chambre, en jubilant, ce qui s'était passé en fait. Il avait, c'est vrai, accepté de faire passer le montant imposable de \$60,000 à \$50,000; mais ce qu'il ne nous avait pas dit, c'était que, selon la règle applicable aux montants supérieurs à \$50,000, l'impôt portait non pas sur les montants en excès de \$50,000, mais sur la totalité de la somme en excès de \$20,000. C'était peut-être là une façon d'agir très habile de la part du gouvernement, mais, au nom des Canadiens tenus de payer la facture, je dirais plutôt qu'il a eu là recours à des moyens détournés. L'expérience nous a appris à être constamment sur le qui-vive pour des mesures de ce genre.